Image not found or type unknown

Assurance prêt après I.T.T.

Par **miki lagrange**, le **24/02/2011** à **22:15**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis près de 5 mois, après un accident de ski et des complications au genou entrainant une incapacité temporaire de travail. J'ai fait une déclaration auprès de l'assurance qui doit prendre le relai de notre prêt immobilier, après un délai de carence de 3 mois). Depuis deux mois l'assurance fait trainer les choses, mettant en péril notre fragile budget : les échéances du prêt courent tjs tandis que mon salaire a été divisé par trois (car 1/2 traitement et primes en moins)
Dans quel délai légal l'assurance est-elle tenue de répondre, quels sont les recours vis-à-vis de ces délais à rallonge ?

Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés